

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - BETEILLE Martine -

Ont donné pouvoir : Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER
Xavier MAFFRE à Martine BETEILLE
DURAND Anthony à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Patricia KESZNER

OBJET : ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE PARCELLE NOUVELLEMENT NUMEROTEE SITUEE RUE DE LA MANSONNE, PAR ACTE ADMINISTRATIF.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération validant l'acquisition d'une parcelle d'environ 200 m² au prix de 10 000 € située sur la parcelle numérotée B 993 avait été actée le 15 décembre 2022.

Afin de régulariser la situation, la commune a mandaté le cabinet de géomètre expert DUHEM pour délimiter le terrain à acquérir par la mairie. Le terrain en question a été renommé sur le cadastre et a fait l'objet depuis d'une division et d'une nouvelle numérotation. La parcelle qui sera donc acquise par la commune est désormais numérotée B 1905 (163 ca) pour un montant de 10 000 €.

L'achat de ce bien sera réalisé par Acte Administratif.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 28 juin 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 3 juillet 2023

Le Maire

Alexis MOURET

